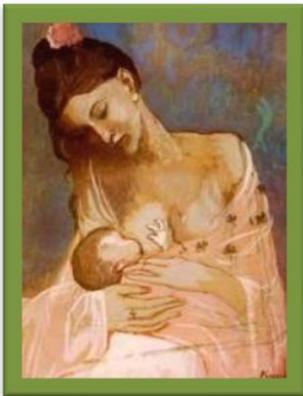


## La Missive des Archives N° 13

### Les nourrices d'Ozoir-la-Ferrière :

Le métier de nourrice remonte bien évidemment à la préhistoire ou les mères allaitaient leurs petits et sans doute par d'autres femmes en cas de décès des mères. D'ailleurs des études sur des ossements ont permis d'évaluer une durée d'allaitement de nos ancêtres entre 2 et 3 ans.



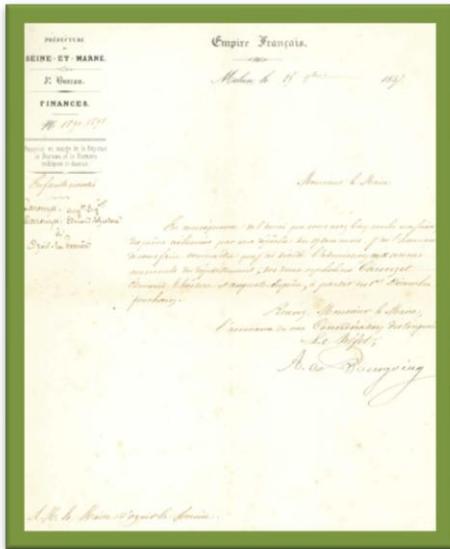
Durant l'antiquité le gynécologue Soranos Grec du II<sup>e</sup> siècle précurseur et chef de file de l'école méthodique sera un modèle d'inspiration pour la médecine et qui prendra tout son essor au V<sup>e</sup> siècle avec Hippocrate. Dans la souda encyclopédie Grecque de la fin du IX<sup>e</sup> siècle l'on retrouve toutes les citations des travaux de cette période.

De l'antiquité au Moyen-âge les femmes uniquement de haut rang faisaient allaiter leurs nourrissons par des nourrices pour diverses raisons soit pour enfanter plus tôt afin d'obtenir « un héritier » ou que l'allaitement maternel était néfaste pour l'enfant, mais encore pour ne pas vieillir avant l'âge. Plus tard les femmes plus modestes qui ne pouvaient pas acheter une nourrice s'inscrivaient au « forum Lactarium » marché où d'autres femmes qui vivaient de leur lait se tenaient près d'une colonne appelée « Colonne Lactaire ».

Du Moyen-âge au XVI<sup>e</sup> siècle cette pratique restera stable dans la population. Au XVII<sup>e</sup> siècle des critères plus structurés seront exigés par les médecins sur la quantité et la qualité du lait des nourrices mais également sur leurs apparences physiques et leurs capacités intellectuelles.

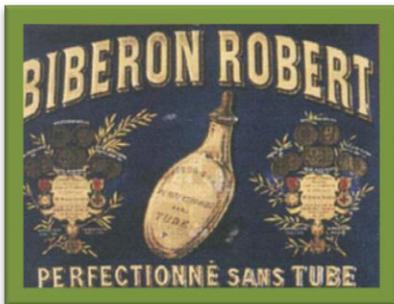


A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle se développe en France un phénomène surprenant, les femmes des villes, les bourgeoises, et les femmes d'artisans cessent d'allaiter et font appel aux nourrices mercenaires dans des petites villes ou villages environnants, hors cette situation défavorise les enfants de ces nourrices qui sont eux aussi éloignés de leur mère chez d'autres nourrices encore plus pauvres et indifférentes aux nourrissons qui leur sont confiés, de ce fait l'on constate aussi un fort abandon par les nourrices de leurs propres enfants aux portes des églises ou autres instituts, cette situation de misère engendrait encore plus de mortalité pour ces nourrissons déshérités.

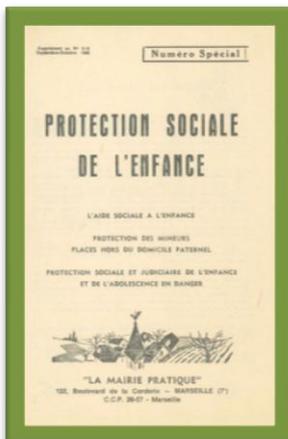


En France à Paris l'industrie nourricière existe depuis le XII<sup>e</sup> siècle des bureaux plaçaient des jeunes filles ou femmes d'origines de Haute Bourgogne, Nord pas de Calais et de la Bretagne, dirigées par des employés nommés « recommanderesses » femmes chargées du placement des nourrices et les « meneurs » personnes chargés de transporter ces nourrices du lieu de placement à leurs domiciles, bien souvent les trajets étaient effectués dans de très mauvaises conditions ce qui accentuaient une perte importante de nourrissons.

Devant ce constat du taux important de mortalité des nourrissons une réglementation sera imposée aux nourrices, la loi Roussel du 13 décembre 1874 (Théophile Roussel médecin et homme politique) qui permettra un contrôle régulier des nourrices par un médecin inspecteur et d'un membre local institué par le Préfet. Toutes ces observations seront consignées dans un carnet. Mais devant la réticence des nourrices de campagne, il sera très difficile d'appliquer des contrôles.



Un changement plus important se fera au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec une réelle prise de conscience des parents pour les conditions l'hygiène qui préféreront prendre leur nourrice à domicile, mais aussi les travaux de Pasteur qui favoriseront une nette amélioration sur la mortalité infantile, de même que les médecins et hygiénistes se préoccupèrent de la qualité du lait et des biberons, afin de réduire considérablement cette mortalité alarmante.



La première entreprise Edouard Robert spécialisée dans l'allaitement artificiel se trouve à Dijon en 1869 et transférée à Paris en 1880 dans le XII<sup>e</sup> arrondissement où l'on fabrique des millions de biberons, tétines de toutes formes. Leurs utilisations n'empêcheront pas les négligences d'hygiène par l'ignorance des nourrices elles reproduiront les gestes d'une mauvaise conservation du lait cru souvent falsifié ou encore l'emploi de biberons en métal.

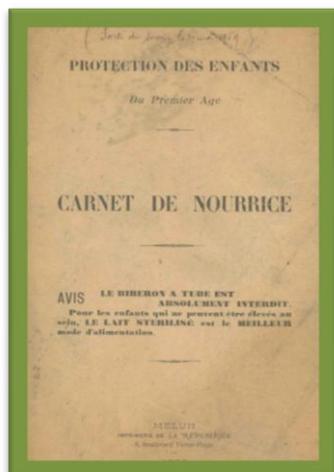
En 1881 le docteur Fauvel expose à l'académie de médecine, son expérience sur l'examen de plusieurs biberons qui révèle de très nombreuses colonies de microbes de la diarrhée et choléra infantile liés à la contamination du nourrisson. C'est seulement en 1889 au Congrès

International de l'hygiène qu'il sera décidé de faire bouillir le lait et à l'occasion du rapport durant l'exposition universelle consacré à l'hygiène et à la stérilisation du lait, Louis Pasteur a pu prouver après ses expériences qu'il était possible d'obtenir du lait sain avec des contrôles sanitaires des étables, la mise en vente de lait pasteurisé, l'éducation des mères à la stérilisation domestique. Toutes ces actions efficaces avec de nombreux médecins ont contribuées durant de longues années à une régression constante de la mortalité infantile.

Pour la commune d'Ozoir la Ferrière les états nominatifs des enfants du premier âge remontent en 1877, les nourrices étaient suivies de très près par les commissions locales du bureau de bienfaisance afin de débattre sur la tenue de propreté, des soins apportés aux enfants chez chaque nourrice. Il faut savoir que le village d'ozoir la ferrière était très pauvre et que le bureau de bienfaisance aidait énormément de personnes indigentes et pour se faire, les dons provenaient essentiellement de notables comme le baron de Beauverger, député de Seine et Marne (photo), le baron de Rothschild, mais aussi de riches propriétaires, notaires et médecins. Il était donc difficile de trouver des nourrices qui n'étaient pas dans le besoin pour garder d'autres enfants.



Nous possédons des documents pour les années suivantes : 1877 le nombre d'enfants élevés en nourrice était de deux, l'un venant d'Argenteuil et l'autre de Paris, moyennant salaire, qui variait entre 25 et 50 francs par mois. En 1878 le nombre était de sept, il y en avait trois élevés au sein et quatre au biberon. En 1880 Vingt quatre nourrices, quinze au sein et dix au biberon. En 1891 trente et une nourrices dix au sein et vingt et un au biberon. L'on constate aussi sur les registres que les femmes ne quittaient pas le village pour se rendre à Paris comme l'on pouvait le constater pour les nourrices venant de Bourgogne ou Bretagne et pas de calais, sûrement à cause du trajet. Elles accueillait chez elles des nourrissons venant de Paris ou des environs. Le nombre de nourrices à Ozoir la Ferrière entre 1900 et 1923 était de quarante et une. De 1926 à 1945 le nombre est de soixante neuf nourrices.



Vers le milieu du XIXème siècle après une enquête rigoureuse et l'avis favorable de la municipalité certaines de ces nourrices recevaient une récompense attribuée par l'inspecteur de l'assistance publique, il s'agissait d'une prime d'un montant de trente cinq francs, pour avoir élevé trente trois nourrissons au biberon ou au sein et parfois un nombre inférieur de nourrissons de 1 an à 2 ans. Cette reconnaissance était jugée par des critères très précis par les organismes sociaux.

La mortalité infantile était encore dramatique lors des placements chez les nourrices, pas par le manque de soins mais vraisemblablement par manque d'hygiène qui affecte la fragilité de ces nourrissons. Nous possédons les états détaillés numériques et nominatifs des enfants placés sur la commune de 1878 à 1941.

Au XIXème siècle les scientifiques se penchent sur les statistiques de mortalité infantile et annonce qu'elle est de 71.5% mais seulement 15% pour les enfants nourris au sein de leur propre mère. Ces chiffres sont éloquentes quant aux bienfaits de l'allaitement maternel.

Au fil du temps des organismes de protection de l'enfance apparaîtront comme : les œuvres de bienfaisance, les crèches, les pouponnières, les services sociaux et après la dernière guerre les centres de PMI et aujourd'hui avec la loi du 17 mai 1977 le premier statut de la profession d'assistante maternelle ou assistant familial

Naissance de la P.M.I : Le point santé enfance

« Orienter l'ensemble de l'activité nationale » et appliquer des « nouvelles mesures concernant le peuplement du pays », c'est ainsi que le Général de Gaulle définit les objectifs des ordonnances adoptées à partir de novembre 1944.

L'institution, par ordonnance du 2 novembre 1945, la protection maternelle et infantile (PMI) est révélatrice de cette volonté qui faisait du progrès démographique, la nécessité absolue, la condition indispensable à la renaissance et au développement de la nation. Elle est tout à fait conforme à la façon dont était perçu l'enjeu démographique lié à la situation des nourrissons : dans le combat que mène la France pour son renouveau démographique, « c'est un puériculteur qu'incombe le rôle essentiel, je pourrais dire la mission » déclarait le professeur Weil-Ballé devant l'académie de médecine, le 27 février 1945.

Au cours des décennies suivantes, mais surtout à partir de 1970, de nombreux textes viendront modifier et compléter le document initial qui, par son esprit, sinon par sa lettre, demeure fondamental pour l'organisation de la protection sanitaire de l'enfance jusqu'à l'âge de l'école obligatoire.

Texte réalisé par Irène, Josiane, Carole

**Sources et compléments :**

- Le livre des jeunes mères : la nourrice et le nourrisson Cora Millet-Robinet, Emile Allix – 1987
- Extraits de : les nourrices du Morvan et enfants assistés au XIXème siècle – Marcel Vigreux
- L'usage des biberons – Valérie Ranson-Enguiale – L'Histoire par image
- Les enfants trouvés – André Delrieu – 1831 @
- La nourrice sur place – Amédée Achard – 1840@
- Académie d'hygiène contre les maladies du premier âge et la mortalité des nourrissons – Paris : imprimerie V. Goupy et Jourdan 1883 @
- Allaitement mercenaire en France XVIIIème E. Le Roy Ladurie 1979
- Tableau Picasso Maternité@
- Photo Biberon Robert@
- Extrait de « Le point santé enfance » juin-décembre 1995

**Documents d'archives :** Série Q (en cours de reclassement)

- Numéro spécial de la protection sociale de l'enfance
- Courrier aide aux enfants assistés (orphelins) -1857
- Etats nominatifs des enfants 1878-1941
- Déclarations des registres des nourrices 1878-1945
- Aides aux femmes en couches 1905-1951
- Carnets de nourrices 1902-1936
- Avis de placement ou d'arrivée de nourrissons 1900-1937
- Déclarations de la protection des enfants du premier âge 1887-1934

*Février 2012*